

Discours des co-présidents du CPE lors de la signature de l'accord entre auteurs et éditeurs, le 20 décembre 2022

Madame la Ministre, chère Rima Abdul-Malak,
Monsieur le Président du Syndicat national de l'édition, cher Vincent Montagne,
Chères toutes et chers tous,

Le texte que nous signons aujourd'hui est, à un jour près, un accord d'hiver. Il a failli être un accord de printemps puisqu'en mars dernier, notre collègue auteurs – à savoir le Conseil permanent des écrivains, représentés ici par 4 des 16 organisations qui le composent, c'est-à-dire l'Association des traducteurs littéraires de France (ATLF), la Société civile des auteurs multimédia (SCAM), la Société des gens de lettres (SGDL) et le Syndicat national des auteurs et des compositeurs (SNAC), ainsi que la Ligue des auteurs professionnels – avait manifesté sa volonté de signer les cinq points d'un accord que nous jugions partiel avant d'entamer une seconde phase de négociation, que nous jugions essentielle, sur la question de la rémunération.

Ce texte est le fruit d'une négociation entamée en mai-juin 2021 sous l'égide du professeur Pierre Sirinelli. Nous tenons à le remercier vivement et nous associons bien sûr à ces remerciements Sarah Dormont, qui l'a secondé avec une rigueur toujours pleine de bienveillance. Leur expertise, leur expérience, leur vigilance et leur patience nous ont été précieuses. Sous leur conduite, notre collègue a montré le sérieux de son engagement et de son travail – le rythme des réunions fut très soutenu, et rares furent les rendez-vous où notre collègue n'était pas au complet.

Si notre engagement dans la négociation a été aussi volontaire, aussi déterminé, c'est parce que nous étions force de propositions. Et nous avons pu faire valoir ces propositions grâce à l'appui des pouvoirs publics. Je rappelle ici le précédent de 2014 : si le Ministère de la culture n'avait pas alors convié fermement le Conseil permanent des écrivains et le Syndicat national de l'édition à s'asseoir autour d'une table de négociation, il n'y aurait pas eu l'accord de 2014. De la même façon, alors qu'il était prévu par l'accord de 2014 que le CPE et le SNE devaient se retrouver en 2019 pour en évaluer l'application, et que rien ne se produisait malgré nos demandes, la volonté politique affirmée à travers le plan Auteurs de mars 2021 a permis de redonner un élan à une situation bloquée.

L'accord que nous signons aujourd'hui marque plusieurs avancées pour ce qui est de l'amélioration du partage de l'information. Elles nous font entrevoir un horizon où le mot « transparence », qui fleurit aujourd'hui si souvent dans les discours, finira par avoir du sens et traduira avec plus d'exactitude les relations contractuelles entre les auteurs, toujours en quête de ces informations concernant la vie de leurs ouvrages, et leurs éditeurs, qui ont le privilège de détenir ces informations et donc le pouvoir de les partager.

Cependant cet accord du 20 décembre 2022, qui marque une nouvelle étape des relations entre auteurs et éditeurs n'est pas à la hauteur de nos espérances. Car ce n'est pas seulement sur le partage de l'information que nous voulons des avancées significatives. Nous en voulons aussi sur le partage de la valeur. La question de la rémunération des auteurs n'est pas une question périphérique. Elle est pour nous – et aujourd'hui après la crise pandémique et avec le contexte inflationniste plus encore qu'hier – une question cruciale, vitale et une question légitime. Nous n'avons pas besoin de vous rappeler que la situation économique des auteurs et leur précarisation croissante ont été documentées depuis plusieurs années. Nous pensions et nous continuons de penser que le temps est venu de passer du diagnostic aux remèdes.

La lettre de mission confiée à Pierre Sirinelli en avril dernier ouvrait précisément le champ de la discussion à l'exploration de ces remèdes. Elle engageait explicitement nos deux collègues, auteurs et éditeurs, à débattre du partage de la valeur. Elle insistait sur le fait que l'année de négociations qui venait de s'écouler avait (je cite la lettre) : « pleinement mis en lumière, pour les auteurs, des problématiques liées à leur situation économique, dans un contexte de baisse des rémunérations artistiques révélé en 2016 par l'étude du ministère de la Culture. » Et la lettre ajoutait (ce qui, à nos yeux, avait beaucoup de prix) : « Ces questions sont inscrites aujourd'hui à l'agenda politique ; aucun responsable ne peut les ignorer et il est légitime qu'elles soient abordées. »

Cette lettre était un puissant encouragement à ce que nous fassions valoir les solutions qui, de notre point de vue, non seulement limiteraient la dégradation de notre situation économique mais aussi nous associeraient plus étroitement, plus équitablement à la réussite du secteur de l'édition, qui se porte bien et affiche une remarquable stabilité, voire un chiffre d'affaires en hausse ces dernières années.

C'est ce que nous avons fait en mettant sur la table de discussion des propositions réfléchies, constructives et cohérentes. Nous espérions qu'elles seraient examinées avec sérieux et feraient l'objet d'un débat franc et nourri. Malheureusement, elles ont été balayées, pour l'essentiel, par des arguments d'autorité les présentant comme irréalisables et déstabilisatrices pour l'ensemble de la filière du livre. Des analyses économiques, fournies par le seul Syndicat national de l'édition, sont censées nous en apporter la preuve dans un avenir plus ou moins proche.

Mais cette promesse de pouvoir réfléchir à partir de données économiques précises, est-ce que nous ne l'avons pas déjà eue ? Bien sûr que si ! Pour le livre jeunesse : là où les pratiques de rémunération des auteurs semblent complètement déconnectées de la réussite et du dynamisme du secteur. Il y a eu une étude importante lancée en 2019 auprès des acteurs de la filière, auteurs, éditeurs et libraires. Mais elle n'a pas abouti car elle n'a pas mobilisé à enthousiasme égal l'ensemble de ces acteurs. Un tel précédent jette un voile inquiétant sur l'« avenir » que le Syndicat National de l'édition semble vouloir dessiner pour nous.

Les suites de la lettre de mission d'avril 2022 nous laissent donc avec un sentiment de frustration et la sensation plutôt amère d'un rendez-vous manqué. Mais nous nous sentirions abandonnés et placés dans une impasse assez révoltante si vous n'aviez, Madame la ministre, tracée dans ses grandes lignes une perspective pour la suite, dans la lettre que vous nous avez adressée il y a quelques jours pour acter la fin de la mission de Pierre Sirinelli.

Nous nous félicitons qu'au-delà de ce long travail de négociations qui aboutit à la signature de notre accord d'aujourd'hui, vous vous engagiez personnellement sur la poursuite des échanges entre auteurs et éditeurs. Nous espérons vivement que les discussions qui débiteront en janvier 2023 mèneront à des avancées concrètes sur ces deux thématiques qui nous mobilisent depuis si longtemps : le partage de l'information – notamment à travers la mise en place d'un outil interprofessionnel fiable de suivi des ventes de livres – et le partage de la valeur – notamment à travers une réforme des dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle relatives au contrat d'édition. En effet, une analyse approfondie des pratiques du secteur, notamment du périmètre et de la durée des cessions de droits, permettrait certainement d'arriver à une rédaction plus saine et plus protectrice de la « partie faible du contrat », à savoir les auteurs.

Nous pouvons vous assurer, Madame la Ministre, que nous répondrons présents et participerons de manière constructive aux réflexions menées sous votre égide et celle de vos services. Nous nous engagerons avec toujours le même sérieux et la même détermination pour que les échanges avec nos amis éditeurs demeurent ouverts, francs et fructueux et permettent de remédier de manière efficace et pérenne à la vulnérabilité économique de tous les auteurs de l'écrit.

Pour notre part, tout en tenant compte des sujets que vous listez dans votre lettre, nous continuerons de défendre le principe d'une « rémunération minimale ». Sur ce point, nous avons fait des propositions, et l'une d'elles relève directement d'une décision du ministère de la Culture : que les aides à la publication attribuées par le Centre National du Livre soient conditionnées au respect de tarifs de rémunération minimum des auteurs. Car le principe d'une « rémunération minimale », s'il bouscule les habitudes du secteur de l'édition – habitudes que le temps et la facilité finissent par ériger en modèle immuable – ce principe ne met pas en péril l'équilibre et la solidité de la filière livre.

En revanche l'absence de ce principe est une vraie menace pour la survie d'une très grande majorité d'auteurs. Et donc pour la vitalité et la diversité de la création dans notre pays, à laquelle nous vous savons attachée, Madame la Ministre. Aussi nous espérons que vous aurez à cœur, durant votre mandat, de prendre ou soutenir les mesures qui garantiront de meilleurs équilibres et une rémunération « appropriée » à ceux qui forment le premier maillon de la chaîne du livre, aujourd'hui le plus fragile : les auteurs.

Séverine Weiss et Christophe Hardy
co-présidents du Conseil permanent des écrivains (CPE)